

Compte rendu du CTSA du 19 mai 2022

Le CTSA commence avec les lectures des déclarations liminaires (**voir la déclaration du SPASEEN –FO**).

Nous continuons avec l'approbation du procès-verbal du CTSA du 15 mars 2022. **On peut regretter que les comptes rendus ne soient pas diffusés aux personnels. Ils figurent bien sur le site du Rectorat mais l'accès n'est pas aisé et très certainement peu de gens les lisent.**



Le premier point abordé lors de ce CTSA concerne la SDJES. Le directeur fait un point de situation un peu enjolivé. Tout n'est pas parfait encore, loin s'en faut. On constate que certaines DRAJES ne sont pas encore intégrées dans les DSDEN (département du Gers, Tarn, Gard et Pyrénées Orientales).

Certains collègues font remarquer qu'il manque encore du matériel de bureau et il manque encore à ce jour un restaurant administratif sur le site Rhapsodie. On nous assure qu'une convention est à l'étude avec le restaurant de la CAF ou de la Préfecture.

M le SG présente les mesures de rentrée dans les services académiques.

1 seul ETP est accordé à l'académie de Toulouse..... sans commentaire.

Les créations de postes au Rectorat (DPE, SIAJ, DRH, DPAE, DAEPS) au nombre de 5 compensent les suppressions de postes (SG, DRAFPICA 2 etp, DEC) au nombre de 4 et le poste attribué. Pas d'évolution pour les DSDEN.

On apprend qu'il y a 987 ETP en service académiques dont 23 ETP pro ???. Notre académie comme celle de Montpellier est déficitaire. 23 postes de contractuels affectés sur des postes provisoires seront interrogés. Le SPASEEN FO demande quels postes seront concernés et si on peut avoir un ordre d'idée sur le nombre de personnes concernés. M le SG nous répond que ce dossier n'est pas examiné en CTSA et on nous assure que le nombre sera restreint.

On notera la création d'un nouveau poste de DRH de proximité pour soulager le DRH de proximité qui chapeaute les DRH de proximité de l'académie..... le syndrome de l'armée mexicaine se confirme jour après jour ou DRH après DRH...pendant qu'on supprime des postes de catégories C et B qui font le boulot et qui n'en peuvent plus !

Avant de passer au vote, les collègues interpellent M le SG sur les conditions de travail notamment sur les heures supplémentaires effectuées à la DSI et le problème des astreintes. Le recrutement d'informaticiens pose aussi problème ; **les gens quittent notre administration en perte d'attractivité.** Ils trouvent ailleurs des postes mieux rémunérés avec le même nombre de jours de congés.

De plus le projet de réaménagement des bureaux de la DSI où la rumeur engendre bien des inquiétudes et on peut le comprendre. L'idée est que certains personnels se verraient attribuer des bureaux nomades et avec le jeu des chaises musicales 4 agents, PC sous le bras occuperaient 3 bureaux à tour de rôle.....

Dans un tout autre sujet, le SPASEEN FO intervient pour commenter les propos de M Le SG qui précise que jamais le montant des IFSE n'avait été autant revalorisé . Nous répondons que ce qui était vrai il y a quelques mois est caduc aujourd'hui ! Avec une inflation qui atteindra 8 à 10 % en fin d'année

l'augmentation de l'IFSE aura fondue. **Nous rappelons que la seule revalorisation qui vaille est celle du point d'indice**

La proposition des mesures de rentrée est soumise au vote :

Pour : CFDT

Abstention : UNSA, FSU, SNPTES

Contre : FO

Questions diverses.

M le SG indique qu'un marché restauration a été lancé et que quatre sociétés ont déposées une offre.

Le SPASEEN FO intervient pour demander une augmentation de la subvention académique, M le SG indique que cela n'est pas possible. Pourtant il précisait cinq minutes auparavant que le nombre de repas servis au restaurant administratif était passé de 400 repas avant la crise COVID à 300 maintenant..... Où est passée l'enveloppe qui n'a pas été consommée ? Pour le SPASEEN FO les crédits ne disparaissent pas, ils changent de poches en l'occurrence ils ont été affectés ailleurs.

Nous interrogeons la DPAE sur le versement de l'indemnité télé travail (2, 50 € par journée de télé travail). La régularisation devrait être effective sur la paye du mois de juillet, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2021. Concernant l'IFSE, il reste un reliquat de l'enveloppe dédiée à la revalorisation à finaliser. Cela concernera un tout petit nombre de personnes en EPLE et en services académiques.

Le SPASEEN FO intervient pour avoir des précisions sur la cédésation des femmes de ménages au Rectorat. L'administration s'était engagé à cédésiser 2 personnes chaque année ce qui n'a pas été réalisé ces dernières années. M le SG précise que cette année une personne se verra proposé un CDD.